

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 27 novembre 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a informé le Conseil qu'il fixera, par décret, la date d'ouverture de la première session de l'Assemblée nationale nouvellement élue conformément à la Constitution.

Revenant sur la question de la transformation systémique des universités publiques, le Chef de l'Etat a rappelé au Premier Ministre l'urgence de prendre toutes les mesures idoines afin d'assurer la continuité des activités pédagogiques et la stabilité sociale dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur publics. Il a, à cet effet, demandé au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au Ministre des Finances et du Budget de mettre en œuvre, en relation avec les Recteurs et les Directeurs des Centres des Œuvres sociales universitaires, un plan d'urgence, sous la supervision du Premier Ministre, pour la livraison, selon un calendrier maîtrisé, de tous les chantiers relatifs aux amphithéâtres, salles de cours, restaurants et pavillons engagés par l'Etat dans les universités publiques.

Le Président de la République accorde une attention particulière à la maîtrise des budgets des universités, des centres des œuvres sociales ainsi que des structures du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. A ce sujet, il a invité le Premier Ministre à finaliser un audit des dépenses universitaires et sociales et de faire engager sans délais un processus d'optimisation du fonctionnement des universités et centres des œuvres sociales en relation avec toutes les parties prenantes.

Le Chef de l'Etat a souligné, dans cette dynamique de rénovation de la gouvernance universitaire, l'importance de promouvoir, en synergie avec la communauté universitaire, un modèle économique consensuel pour assurer le fonctionnement adéquat et les performances consolidées du système universitaire et de recherche. Eu égard à l'accroissement significatif annuel des effectifs d'étudiants, le Gouvernement devra en accord avec les universités, arrêter une nouvelle politique de gestion du capital humain en vue d'asseoir une meilleure planification du processus d'orientation des nouveaux bacheliers et de fixer les postes budgétaires d'enseignants pour leur prise en charge adéquate. Il a demandé au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de réfléchir, dans un esprit de complémentarité, à la mutualisation de certaines fonctions en tenant compte de la carte universitaire dont les objectifs doivent être conformes à la stratégie de montée en puissance des Pôles territoires.

Pour clore ce chapitre, le Président de la République a invité le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur à accélérer, en relation avec le Ministre de l'Economie, du Plan

et de la Coopération, la finalisation de la lettre de politique sectorielle de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette nouvelle feuille de route devra favoriser le repositionnement stratégique du secteur de l'Enseignement supérieur dans les politiques publiques et son rôle majeur dans la préparation et la valorisation du capital humain national, axe prioritaire de la « Vision Sénégal 2050 ».

Le Chef de l'Etat a abordé la problématique du renforcement du rôle des « daara » dans le système d'éducation et de formation. Les « daara » constituent un des piliers majeurs de l'éducation des enfants dans notre pays. Toutefois, ces établissements scolaires particuliers ne sont pas fondamentalement intégrés dans le système éducatif officiel aussi bien dans l'enseignement général, professionnel ou technique. C'est pourquoi, il a rappelé au Gouvernement l'impératif d'une meilleure intégration des « daara » dans le système éducatif officiel à travers une cartographie exhaustive des établissements, la création d'un statut pour les établissements et les enseignants, dûment formés dans des centres spécialisés, le développement de la formation professionnelle des apprenants en vue de faciliter leur insertion dans la vie socio-économique. Il a exhorté le Ministre de l'Education nationale à finaliser avec toutes les parties prenantes les réformes consensuelles et essentielles pour moderniser le fonctionnement des « daara ». Il a, en outre, informé le Conseil qu'il présidera la Journée nationale des « Daara » qui sera célébrée le jeudi 28 novembre 2024.

Parlant de la prise en charge et de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap et de la célébration, le 03 décembre 2024, de la Journée internationale des personnes handicapées, le Président de la République a rappelé au Gouvernement la place primordiale de cette importante frange vulnérable de la population dans les politiques d'équité et d'inclusion sociale. Il a invité le Ministre de la Santé et de l'Action sociale et le Ministre de la Famille et des Solidarités à renforcer les interventions de l'Etat en leur faveur. Il a demandé aux Ministres concernés de finaliser l'évaluation de l'application de la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 06 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, notamment le système des cartes d'égalité des chances, et de préparer une nouvelle stratégie nationale d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a indiqué au Premier Ministre l'importance de faciliter, selon les diplômes obtenus et des critères établis, les recrutements et les nominations des personnes vivant avec un handicap dans les secteurs publics et parapublics. L'insertion des personnes vivant avec un handicap au sein des entreprises privées doit tout aussi être encouragée par le biais du dialogue social avec les organisations d'employeurs. Il a demandé aux Ministres en charge de l'Education, de la Formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur d'accorder une attention particulière aux écoles, entités et centres spécialisés dédiés à l'éducation, à la formation et à l'insertion des personnes vivant avec un handicap.

Enfin le Président de la République a informé le Conseil qu'il présidera, le dimanche 1^{er} décembre 2024, en présence de nombreuses délégations étrangères, les cérémonies de commémoration du 80^{ème} anniversaire du « Massacre de Thiaroye ».

Dans sa communication, le Premier Ministre, après avoir rappelé les directives du Chef de l'Etat au Gouvernement relatives à l'instauration d'un cadre de dialogue social constructif et permanent avec les partenaires sociaux et les syndicats, a demandé au Ministre

chargé du travail et aux Ministres concernés de lui communiquer, dans les plus brefs délais, l'état de prise en charge des points de revendications accompagné du calendrier des rencontres envisagées ou déjà tenues avec ces structures entre avril et novembre 2024. Sur cette base, il soumettra à Monsieur le Président de la République le calendrier des réunions qu'il compte tenir avec les principales organisations syndicales, en vue de définir les contours d'un nouveau pacte de stabilité sociale.

Abordant la gestion des halles et marchés à la suite de l'incendie survenu récemment au marché central de Thiès, le Premier Ministre a demandé au Ministre chargé du commerce de procéder à l'évaluation du Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés (PROMOGEM), en vue de proposer, dans les meilleurs délais, un plan d'action de mise en œuvre effective des attributions conférées à cette structure. Dans cette attente, il a invité le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en relation avec les autres Ministres compétents et les autorités administratives et locales, à prendre les mesures urgentes appropriées pour notamment le contrôle et la mise en place de dispositifs de protection civile adéquats.

Enfin, le Premier Ministre a rappelé l'importance à accorder par les départements ministériels à la mise en œuvre diligente des directives issues du Conseil des Ministres ainsi que des conseils et réunions interministériels, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur la préparation de la campagne de commercialisation agricole 2024/2025.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- **Au titre de la Primature :**

Le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes (BOCS).

Le Ministre de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement

Amadou Moustapha Njekk SARRE